

# ( fenêtr es ) sur .Nièvr e )

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

EDITO

Christophe Balle

L'année 2018 ne commence pas sous les meilleurs auspices pour les enseignant.e.s des écoles : réintroduction du jour de carence, gel du point d'indice, hausse de la CSG, durcissement des autorisations d'absence... Et ce alors même que persiste un réel malaise dans la maison Éducation nationale.

Empilement des réformes, déclassement salarial, dégradation des conditions de travail, intensification du temps de travail, gestion d'élèves à besoins particuliers, mal être, absence de mobilité et de perspectives de carrière... le système s'emballé inexorablement sans que les réponses ne soient à la hauteur du constat.

Comme nous l'avons répété lors de la CAPD du 22 janvier, « la bienveillance que l'on souhaite assigner à l'école demeurera un vœu pieux tant que la confiance et la reconnaissance ne seront pas effectives à l'endroit de celles et ceux qui s'attellent quotidiennement à encadrer la classe et faire progresser les élèves ».

À cela s'ajoutent en ce début d'année les opérations de carte scolaire qui s'annoncent une nouvelle fois douloureuses pour notre département. 16 postes « classe » sont menacés, ainsi que 2 postes de maître G, certes non pourvus actuellement. Ceci fragiliserait encore plus des RASED déjà fortement impactés ces dernières années, au moment où des « études » mettent en cause leurs effets sur la réussite scolaire.

Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage !

N° 235

Janvier-février 2018

**Sommaire :** P.2 : carrière : promos, permutations P.3 : actu : carte scolaire P.4 : métier : « Reprenons la main sur notre métier »

<http://58.snuipp.fr>

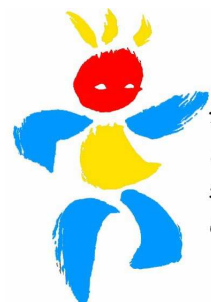
VARENNES-VAUZELLES PPDC

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 26/01/2018 à  
distribuer avant le 31/01/2018

## CARTE SCOLAIRE : LES ÉCOLES MENACÉES



Pour  
un  
syndicalisme  
combatif!

**SNUipp**  
Fédération Syndicale Unitaire

**FSU**

## BRÈVES

Le chiffre du mois :

# 4

Comme le nombre de postes que la Nièvre devra rendre à la rentrée 2018 dans le premier degré. Une carte scolaire en trompe l'œil, dans la mesure où 8 ouvertures sont programmées pour doubler les CP, ce qui laisse augurer de nombreuses fermetures de classes pour compenser...

### Congé de formation : demandes jusqu'au 9 février

Les dossiers de demande de congé de formation professionnelle au titre de l'année 2018-2019 sont à demander à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Nièvre – Bureau personnels premier degré – et à retourner à l'IEN de circonscription **pour le 9 février 2018**, délai de rigueur. Quant aux **demandes de dispo et de détachement**, elles devront parvenir à l'IEN de circonscription pour le **16 mars 2018**.

Avec copie au SNUipp-FSU 58 pour suivi en CAPD.

### Calendrier prévisionnel du mouvement :

27 mars au 6 avril : ouverture du serveur  
26 avril : groupe de travail vérification des bonifications  
7 mai : groupe de travail mouvement  
14 mai : CAPD mouvement  
18 juin : groupe de travail ajustement du mouvement  
28 juin : CAPD ajustement juin  
27 août : groupe de travail ajustement de rentrée

## Promos : le SNUipp-FSU pas d'accord



Lors de la CAPD « promos » qui s'est tenue lundi 22 janvier, le SNUipp-FSU 58 a déposé une motion pour protester contre un projet qui, selon lui, n'a pas respecté toutes les règles. Question d'équité et de transparence !

Dorénavant, les promotions se font automatiquement, à l'ancienneté, sauf pour les 7ème et 9ème échelons des PE « classe normale » où un « boost » d'un an est possible, suite aux rendez-vous de carrière de l'année scolaire précédente. Cette année est une **année transitoire** dans la mesure où tous les collègues concernés n'ont pas eu de visite l'année dernière. La DGRH avait alors indiqué au SNUipp-FSU que « la note qui sera prise en compte est celle attribuée entre le 01/09/2013 et le 31/08/2016 » conformément à la note de service n°2016-072 du 16 décembre 2016 fixant les modalités d'inspection dans le cadre de la phase transitoire. Elle part du principe que les notes obtenues entre janvier et juin 2017 alors que le rendez-vous de carrière n'était pas « nécessaire » ne seront pas prises en compte « par souci d'**égalité de traitement**. »

Or, dans la Nièvre, il semble que, malgré nos demandes répétées en amont de la CAPD, les notes retenues aient été celles obtenues jusqu'au 31/08/2017, ce qui a pour conséquence de léser certains collègues. L'administration ne nous ayant pas communiqué les dates d'inspection que nous réclamions, nous avons décidé de dénoncer le projet d'avancement et de déposer **une motion** en ce sens, également signée par nos collègues du SE-UNSA, « par solidarité syndicale ».

Le projet ayant été néanmoins entériné, notre avis n'étant que consultatif, des collègues nous ont sollicité pour **déposer un recours**. Nous contacter si vous êtes dans ce cas.

## VERDICT LE 5 MARS

Le groupe de travail traitant des *permutations informatisées 2018* s'est tenu mardi 23 janvier. Ce sont finalement **73 collègues** de la Nièvre qui participent cette année.



19 demandes de départ de notre département concernent des collègues en situation de rapprochement de conjoint ou autorité parentale conjointe, un peu moins qu'en 2017 (20) et 2016 (23). Deux demandes ont été annulées à la demande des collègues, cinq invalidées car la confirmation de participation n'a pas été retournée.

L'année dernière, seulement 17 collègues de la Nièvre avaient obtenu leur permutation. Le nombre de demandes pour la Saône-et-Loire reste le plus élevé, avec 19 collègues souhaitant rejoindre ce département en premier vœu, avec de surcroît de forts barèmes. Conséquence du peu de départs les années précédentes, le nombre de demandes pour la Côte-d'Or reste également élevé en premier vœu : 15 (16 en 2017, 12 en 2016). Autres départements prisés cette année, l'Allier (8 demandes), le Puy-de-Dôme et le Rhône (4 demandes chacun).

Les éventuelles réclamations, les demandes d'annulation ou de modification (naissance, grossesse, mutation tardive du conjoint), ainsi que les demandes tardives pour rapprochement de conjoints, sont prises en compte jusqu'au mercredi 31 janvier. Et les résultats seront connus le lundi 5 mars.



## CARTE SCOLAIRE : 16 CLASSES MENACÉES

*La liste des écoles menacées est tombée : pas moins de 16 classes sont sur la sellette, ainsi que 2 postes de maître G.*

### Une carte scolaire en trompe l'œil

Avec une prévision de 278 élèves en moins et 4 postes à rendre à la rentrée prochaine, la Nièvre peut sembler relativement épargnée par la carte scolaire. Sauf qu'à y regarder de plus près, les dégâts risquent d'être plus importants qu'il n'y paraît. En effet, avec 8 classes de CP à dédoubler en REP, plus d'autres ouvertures envisagées par l'administration (postes de TR, postes à la DSDEN...), le nombre de fermetures de classes (voire d'écoles) sera plus important que prévu, dégradant une nouvelle fois les conditions d'enseignement et d'apprentissage.

### Une carte scolaire au plus juste

L'administration envisage 15 créations de postes et 19 fermetures, soit exactement un ratio de moins 4 postes. Ce qui laisse peu de marge de manœuvre pour les écoles menacées, et peu de place à la négociation. En clair, si on veut « sauver » un poste et éviter une fermeture, il faudra procéder à une ouverture de moins. Et sur ce point, la marge est étroite entre les ouvertures « obligatoires » (CP dédoublés) et celles « nécessaires » (TR, maître référent...).

### Une carte scolaire au plus vite

Au pas de charge ! Le calendrier de la carte scolaire est resserré cette année. Le temps de la concertation est réduit à la portion congrue avec un CDEN « final » programmé le 27 février.  
CTSD : 1er février (date de repli le 8 février)  
CDEN : 27 février (date de repli le 9 mars).



## Le projet

### Menaces de fermeture :

Château-Chinon maternelle  
Châtillon en Bazois primaire  
Lormes élémentaire  
Luzy primaire  
Cosne Cours primaire  
RPI Narcy / Varennes les Narcy  
RPIC Brinon sur Beuvron  
Neuvy sur Loire élémentaire  
Decize Jean de La Fontaine maternelle  
RI Livry / Saint Pierre le Moutier  
Chantenay Saint Imbert primaire  
Urzy primaire  
RPI Les Amognes  
Nevers Jules Ferry maternelle  
Fourchambault Vieux Moulin primaire  
Nevers Albert Camus élémentaire  
Clamecy C Tillier RASED poste G  
Imphy André Dubois RASED poste G  
+ 1,34 postes de décharge de direction

### Ouvertures envisagées :

**Dédouplements de CP :**  
Nevers Banlay Blaise Pascal.  
Nevers Banlay G. Guynemer  
Château-Chinon élémentaire  
Cosne P. et M. Curie primaire  
Cosne Franc Nohain primaire  
Nevers Courlis Lucie Aubrac  
Nevers Courlis P. Brossolette  
Nevers A. Camus élémentaire

**Autres supports :**  
Corbigny primaire PMQC 0,5  
La Charité CASNAV 0,5  
Nevers L Aubrac CASNAV 0,5  
DSDEN  
Formation Continue 0,5  
Enseignant référent  
TR 3 postes  
- 0,42 postes de décharge de direction

## HUMEUR



**Enseignants  
référents :**

### versements imminents

Suite aux actions du SNUipp-FSU, les enseignant.e.s référent.e.s percevront désormais chaque année la nouvelle indemnité de 2 500 €. Cette année, les versements commenceront en février ou en mars, avec effet rétroactif depuis septembre 2017. Une réelle satisfaction !



### LSU : l'arlésienne !

Rien de nouveau pour ce véritable serpent de mer... Le département est (toujours !) dans l'attente de "la fin des expérimentations" pour savoir quand (si ?) le livret sera accessible pour les familles en version numérique. Une situation qui commence à devenir ridicule pour un livret qui par ailleurs ne satisfait pas vraiment une grande partie des collègues.



### Autorisations d'absence : avec parcimonie

De la bienveillance qu'ils nous disaient ! Mme Astier, secrétaire générale, a présenté lors de la dernière CAPD l'annexe de la nouvelle circulaire ministérielle régissant les autorisations d'absence. Dorénavant, les rendez-vous médicaux "non obligatoires", c'est-à-dire autres que ceux liés à la grossesse ou définis par l'assurance maladie, seront accordés sans traitement. Ajouté au retour de la journée de carence, voilà une année qui commence sous les meilleurs auspices (voire... hospices avec la réforme des retraites) pour les collègues...



## « REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER »

Le SNUipp-FSU poursuit sa campagne au long cours « reprenons la main sur notre métier » pour changer l'école. Son objectif n'est pas seulement de répondre aux annonces du Ministre, mais de partir des préoccupations de la profession visant à démocratiser l'école. Une campagne qui se décline sur 5 axes.



### 1) Effectifs

La taille des classes est un des leviers de la réussite scolaire, les études sont formelles et le gouvernement en est conscient puisqu'il a décidé de dédoubler les CP en REP+. Le SNUipp-FSU, lui, réclame un effort sur l'ensemble des classes du pays : pas plus de 25 élèves par classe et pas plus de 20 en éducation prioritaire. Depuis une dizaine d'années, le nombre d'élèves par classe en France reste de 23 élèves, bien au-dessus de la moyenne OCDE à 21 et de pays bien classés aux évaluations Pisa comme la Finlande qui compte 19 élèves en moyenne.

### 2) Salaires

Gel du point d'indice, rétablissement de la journée de carence, augmentation de la CSG, report d'un an des mesures PPCR : la liste des coups portés ces derniers mois au pouvoir d'achat des quelque cinq millions d'agents s'allonge, rendant indispensable pour les syndicats l'ouverture rapide de discussions autour d'une augmentation réelle et significative des salaires de toutes et tous les agents de la fonction publique.

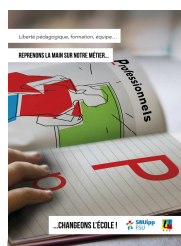


### 3) Médecine de prévention

Médecine du travail ? Quelle médecine du travail ? La santé des enseignants du premier degré est aussi un indicateur de la bonne santé du système scolaire. Or, les conditions de travail ne cessent de se dégrader, Les problèmes de santé liés à l'intensité du travail, au bruit, aux mauvaises postures, aux pressions, comme le fait que les enseignants du premier degré sont particulièrement exposés aux risques psychosociaux, sont reconnus par des études. Les situations de souffrance au travail ne sont plus l'exception et les démissions sont en hausse. C'est pourquoi le SNUipp-FSU lance une grande campagne réclamant une médecine de prévention de qualité, au service des enseignants et de leurs élèves.

### 4) Temps de travail

Sur le temps de travail, en plus de sa campagne de réappropriation des APC, pour mettre en évidence l'insuffisance des 72 heures (les 108 heures moins les 36 heures d'APC) le SNUipp-FSU organise une « journée symbolique du dépassement » le 14 mars prochain. En se basant sur l'étude de la DEPP du temps de travail enseignant, c'est à cette date que les enseignant·es des écoles atteignent en moyenne les 72 heures de travail reconnues institutionnellement et hors la classe. A compter de cette date, le SNUipp-FSU invitera les enseignant·es à comptabiliser dans une application mobile le temps qu'ils consacrent à ces activités, en sus des heures réglementaires, afin d'alerter sur l'ampleur des dépassements.



### 5) Professionnalité enseignante

Le SNUipp-FSU organise un colloque les 3 et 4 avril prochains, où échangeront chercheurs, acteurs des mouvements pédagogiques, enseignantes et enseignants. Face à la politique éducative régressive du ministre de l'Éducation nationale, il est essentiel de définir les contours d'une professionnalité enseignante permettant la démocratisation de l'École et de donner la parole aux enseignant·es.

